



COMMUNE DE LEYSIN

LA MUNICIPALITE

## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### COMPTES ET RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 2025

#### La Municipalité de la Commune de Leysin

agissant en vertu de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 25 juin 2026, le Conseil communal a décidé

1. De différer jusqu'au 31 décembre 2027 au plus tard la réaffectation des fonds de réserve, conformément à la directive cantonale du DITS du 24 février 2025 et de présenter une solution de régularisation au Conseil communal au plus tard à cette échéance
2. De reclasser les immobilisations suivantes du patrimoine administratif au patrimoine financier :
  - a. PR 04/2024 : Chalet de l'Entraide, valeur au bilan au 31.12.2024 de Fr. 47'154.70
  - b. PR 03/2016 : Bâtiment Arc-en-Ciel, valeur au bilan au 31.12.2024 de Fr. 118'500.00
3. d'approuver les comptes de l'exercice 2025 tels qu'ils sont présentés
4. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2025

*Cet objet n'est pas soumis à référendum, conformément à l'article 160 al 2d de la LEDP.*

Leysin, le 26 juin 2026

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :  Jean-Marc Udriot	Le Secrétaire :  Martin Reist
--	--

